



FÉDÉRATION DES
CHASSEURS
DE LA VIENNE

BUDGET 2024-2025

Alain SAVY, Trésorier

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
30 mars 2024

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Amis,

Je vais maintenant vous présenter le budget prévisionnel de la Fédération pour l'exercice allant du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025.

Concernant **les charges**, elles sont stables et constituées par la somme de toutes les charges des sections analytiques et s'élèvent à 2 614 500 € contre 2 592 661 € pour n-1, soit une hausse de 0.8 %.

Charges	Budget 2023/2024	Budget 2024/2025
Amélioration de la chasse	624 800 €	598 900 €
Petit Gibier	144 591 €	145 050 €
Grand Gibier	26 100 €	32 100 €
Communication	33 200 €	47 500 €
Administration Générale	698 250 €	709 500 €
Dégâts	897 200 €	933 000 €
Ecocontribution	168 520 €	175 450 €
Charges totales	2 592 661 €	2 641 500 €

Détail des charges des sections analytiques du 01/07/2024 au 30/06/2025

Les variations importantes sur ces sections analytiques sont les suivantes :

Amélioration de la chasse : les charges pour l'opération sécurité sont de 20 000 €, l'opération de collecte des déchets de venaison pour 70 000 €. Le total des charges est en légère diminution de 624 800 € pour n-1 à 598 900 €.

Petit gibier : 51 000 € de charges pour le programme contrat petit gibier. Le total des charges s'élève à 145 050 € contre 144 591 € l'année précédente.

Grand gibier : augmentation des frais de comptages de 500 € à 4 500 €. Augmentation à hauteur de 24 000 € pour la fourniture des poches de venaison. Le total des charges passe de 26 100 € à 32 100 €.

Communication : augmentation des frais de renouvellement du site internet de 1 000 € à 5000 €. Augmentation des charges d'organisation de l'Assemblée Générale avec 12 000 € pour l'exercice 2024/2025. Le total des charges pour cette section est de 33 200 € à 47 500 €.

Administration générale : peu de variations sur cette section analytique. L'essentiel des variations concernent les charges de personnels et les impôts et taxes. Les charges totales sont de 709 500 € pour 2024-2025 contre 698 250 € en 2023-2024.

Eco-contribution : cette section est composée des divers transferts de charges de personnels et impôts des autres sections. Le total des charges augmente de 6 930 € en passant à 175 450 € contre 168 520 € pour n-1.

Plus spécifiquement concernant les charges de la partie dégâts de gibier : comme depuis de nombreuses années, la charge principale de cette section analytique concerne les indemnités versées aux agriculteurs avec 650 000 € pour 2024-2025 contre 630 000 € pour 2023-2024.

Je me permets de vous alerter sur l'importance de cette charge pour la fédération qui représente 25% des charges totales de la structure.

La seconde charge la plus élevée de la section dégâts concernent le transfert des charges de personnel affecté à cette mission. Avec 92 000 € pour 2024-2025 contre 83 500 € pour 2023-2024. Cette

forte évolution est à la fois due à l'augmentation du coût du travail et à la forte hausse du nombre de dossiers de dégâts sur les 2 dernières saisons.

Charges	Budget 2023/2024	Budget 2024/2025
Indemnisation		
Indemnités	630 000 €	650 000 €
Frais d'estimation externe	60 000 €	62 000 €
Prévention		
JEFS + culture de dissuasion (jachères)	2 500 €	2 500 €
Matériel de clôture	45 000 €	40 000 €
Répulsif et autres	24 000 €	27 000 €
Autres charges		
Achats de bracelets	30 000 €	35 000 €
Frais postaux et frais indirects	12 500 €	15 000 €
Assurances, Honoraires, divers	4 200 €	4 000 €
Fonctionnement des CTL et ind. Kilométrique	5 500 €	5 500 €
Frais de personnel	83 500 €	92 000 €
Charges totales	897 200 €	933 000 €

Détail des charges de la section analytique dégâts du 01/07/2024 au 30/06/2025

Au total, les charges de la section dégâts sont de 933 000 € contre 897 200 € la saison passée. Soit une hausse de 4 %.

Pour faire face à ses charges en hausse, **les recettes prévisionnelles** globales sont stables et s'élèvent à **2 578 500 €**.

Les recettes reposent sur le timbre fédéral, l'adhésion territoriale, le timbre temporaire, les diverses dotations ainsi que les produits de toutes les autres sections analytiques.

Depuis la saison dernière, la Fédération a fait le choix de séparer l'adhésion territoriale (droit fixe), de la cotisation taxe à l'hectare (€/ha). Le droit fixe payé par chaque adhérent sera affecté à la section analytique fonctionnement général alors que la cotisation à l'hectare sera affectée à la section analytique dégâts.

RECETTES PREVISIONNELLES	Budget 2023/2024	Budget 2024/2025
Ventes	187 300 €	162 675 €
Recettes statutaires	968 387 €	997 079 €
Compensation Réforme de la Chasse	253 279 €	244 826 €
Adhésions fixe territoire	151 200 €	160 720 €
Taxe de plan de gestion (sangliers)	214 500 €	227 000 €
Taxe de plan de chasse	376 150 €	404 275 €
Contribution territoriale €/ha	305 000 €	300 000 €
Subvention exploitation	113 000 €	40 700 €
Produits financiers et exceptionnels	23 845 €	41 225 €
Adhésions territoriales		
Total	2 592 661 €	2 578 500 €

Détail des produits du 01/07/2024 au 30/06/2025

Pour les timbres fédéraux : la commission financière est partie sur le postulat d'une baisse de 2 % des validations départementales et nationales et une stabilisation des validations « jeunes chasseurs ». Au 30 juin 2025, les effectifs prévisionnels seraient donc de 5 613 validations départementales, 5 498 validations nationales et 240 validations « jeunes chasseurs ».

Compte tenu de cette baisse probable des effectifs et de l'indice d'inflation de 2.5%. Afin de maintenir des recettes nécessaires au bon fonctionnement de la fédération, le Conseil d'Administration vous propose une augmentation de la cotisation départementales de 2 € soit 75 €.

Le tarif de la cotisation nationale est fixé par l'assemblée générale de la FNC. Pour 2024-2025, le tarif est de 103,09 €.

Concernant les cotisations « jeunes chasseurs », aucune variation n'est proposée cette année, elle reste à 30 €.

Ces diverses validations génèrent un total de produit de 994 019 € contre 966 687 € sur n-1, soit une augmentation de 2.8 %.

Pour les timbres temporaires : Le produit prévisionnel est de 3 060 € contre 1 700 € pour n-1.

Pour les dotations de la FNC : Ces produits se maintiennent à 244 826 €, ce qui représente 9,49 % des recettes totales.

Pour les adhésions territoriales : Compte tenu de l'indice d'inflation de 2,5%, le conseil d'administration vous propose une augmentation du droit fixe de 2,8 €. Pour 2024-2025, il sera de 114,80 € contre 112 € pour n-1. Cela représente une recette prévisionnelle de 160 720 €.

Pour la partie cotisation territoriale à l'hectare (€/ha) : les recettes seront affectées à la section analytique dégâts.

Plus spécifiquement concernant la partie dégâts de gibier : Au niveau des produits, il n'y aura pas d'augmentation tarifaires concernant les cotisations « dégâts », bracelets et/ou cotisation à l'hectare différenciée. Pour 2024/2025, les produits de la section dégâts sont de 933 000 € contre 897 200 € pour 2023/2024.

RECETTES PREVISIONNELLES	Budget 2023/2024	Budget 2024/2025
Taxe de plan de gestion (sangliers)	214 500 €	227 000 €
Taxe de plan de chasse	376 150 €	404 275 €
Produits financiers	1 550 €	1 725 €
Contribution territoriale €/ha	305 000 €	300 000 €
Total	897 200 €	933 000 €

Détail des produits de la section analytique dégâts du 01/07/2024 au 30/06/2025

Tout d'abord concernant les tarifs des bracelets : Compte tenu de la hausse prévisionnelle des ventes, cela représente un total de produit de 631 275 € contre 590 650 € la saison dernière soit une hausse de 6.87 %.

La mise en œuvre d'une cotisation territoriale différenciée : Comme cela a déjà été indiqué et validé lors de la précédente Assemblée Générale, cette cotisation remplace la taxe à l'hectare « mutualiste » et fixe pour tous de 0.30 €/ha.

Cette cotisation sera variable en fonction du niveau des superficies détruites de la commune. Le taux de cotisation sera donc variable de 0,4 €/ha pour les communes sans dégâts à 0,8 €/ha pour les communes les plus touchées.

Sur la base des superficies d'adhésion de 2023/2024, cette cotisation différenciée représente un produit de 300 000 € contre 305 000 € pour n-1.

En synthèse le budget 2024/2025 est de 2 641 500 € et déficitaire de 63 000 €.

	Budget 2023/2024	Budget 2024/2025	Variation
Produits			
Recettes statutaires			
Timbre fédéral	966 687	994 019	2,83%
Adhésion territoriale	-		0,00%
Timbre temporaire	1 700	3 060	80,00%
Participations FNC / ACCA	17 453	9 000	-48,43%
Compensation perte permis FNC	51 773	51 773	0,00%
Versement FNC	80 053	80 053	0,00%
Adhésion fixe territoire	151 200	160 720	6,30%
Sous-Total	1 268 866	1 298 625	2,35%
Sections analytiques			
Amélioration de la chasse	73 795	53 000	-28,18%
Petit Gibier	77 500	12 500	-83,87%
Grand Gibier	-	1 200	0,00%
Communication	800	700	-12,50%
Administration Générale	144 000	153 475	6,58%
Dégâts	897 200	933 000	3,99%
Ecocontribution	130 500	126 000	-3,45%
Sous-Total	1 323 795	1 279 875	-3,32%
Produits totaux	2 592 661	2 578 500	-0,55%
Charges			
Amélioration de la chasse	624 800	598 900	-4,15%
Petit Gibier	144 591	145 050	0,32%
Grand Gibier	26 100	32 100	22,99%
Communication	33 200	47 500	43,07%
Administration Générale	698 250	709 500	1,61%
Dégâts	897 200	933 000	3,99%
Ecocontribution	168 520	175 450	4,11%
Charges totales	2 592 661	2 641 500	1,88%

Ce budget 2023/2024 est calculé sur la base des éléments suivants :

- **Une cotisation fédérale à 75 €** (contre 73 € n-1),
- **Une adhésion territoriale à 114,80 €** (contre 112 € n-1),
- **une cotisation territoriale variable selon les superficies détruites à la commune avec 5 niveaux :**
0,4 €/ha, 0,5€/ha, 0,6 €/ha, 0,7 €/ha et 0,8 €/ha (inchangé),
- **Les cotisations grand gibier suivantes :**
 - o **sanglier milieu ouvert à 25 €** (inchangé)
 - o **sanglier milieu clos à 5 €** (inchangé)
 - o **sanglier UDUCR à 5 €** (inchangé)
 - o **cerf à 110 €** (inchangé)
 - o **biche, daguet et BDF à 90 €** (inchangé)
 - o **faon à 70 €** (inchangé)
 - o **bracelet de remplacement cerf élaphe à 110 €** (inchangé)
 - o **chevreuil à 15 €** (inchangé)
 - o **daim à 20 €** (inchangé)

Je vous remercie de votre attention et propose ce budget à votre approbation.